



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 21 FEV. 2020

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Marie-Agnès Correia
Téléphone : 05 59 80 87 58
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SB/LET200258

Monsieur le Président,

À la suite de votre courrier du 14 février 2020, reçu au service gestion et police de l'eau le 17 février 2020, concernant l'amélioration et la sécurisation du système d'assainissement de la station d'épuration intercommunale de Tarsacq, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la responsable de l'unité travaux et milieux
aquatiques

Sophie Sauvagnat

Monsieur le Président
Syndicat d'eau et d'assainissement Gave
et Baïse
3 route de Pau
salle René Camy
64360 TARSACQ

Copie :

- Office Français de la Biodiversité (OFB),
- Agence Régionale de Santé (ARS),
- Agence de l'eau Adour côtiers,
- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.